

Formulaire de demande de remboursement de 50% des centimes additionnels communaux au précompte immobilier aux personnes ayant acquis ou construit un logement à Etterbeek

Coordonnées du demandeur

Nom:

Prénom :

N° de registre national :

Tél. :

E-mail :

Numéro de compte bancaire :

Nom du titulaire du compte :

Adresse du logement acquis/construit à Etterbeek :

Rue:

N°:

Bte:

1040 Etterbeek

Date d'acquisition/construction du logement (date de l'acte de vente établi par le notaire/date de l'acte de réception du logement) :

Date à laquelle je me suis domicilié.e à cette adresse :

A joindre au présent document :

une copie du **dernier** avertissement-extrait de rôle à l'impôt des personnes physiques du/des propriétaires du logement ;

une copie du **dernier** avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier ;

la preuve du paiement du précompte immobilier (extrait de compte débité du montant) ;

un titre de propriété à demander par mail à rzs.j.bureau.bruxelles1@minfin.fed.be ou déposer sa demande au guichet (9h-12h) de la Tour des finances, bd du Botanique 50, zone A à 1000 Bruxelles (02/577.42.00) – la demande de paiement est envoyée quand la demande est traitée et délais d'environ un mois pour la réception du titre de propriété par la poste.

si propriétaire d'un autre bien, joindre également le **dernier** avertissement extrait de rôle en matière de précompte immobilier de cet autre logement.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement relatif à la prime communale pour le remboursement de 50% des centimes additionnels communaux au précompte immobilier aux personnes ayant acquis ou construit un logement à Etterbeek, adopté au Conseil communal du 16 décembre 2019 et déclare toutes les données fournies dans le présent formulaire sincères et véritables.

Je m'engage à signaler à l'administration communale d'Etterbeek toute réclamation au sujet de mon précompte immobilier introduite auprès de l'administration des Contributions directes et toutes autres modifications des conditions à remplir pour bénéficier du remboursement.

Je m'engage à rembourser à l'administration communale d'Etterbeek les montants perçus indûment dans le cadre du présent règlement et j'autorise les services de l'administration communale d'Etterbeek à effectuer toutes les recherches permettant de vérifier l'exactitude des renseignements que je dois produire en vue d'obtenir le remboursement demandé.

A renvoyer dans les 5 mois de la date du dernier avertissement-extrait de rôle du précompte immobilier, par mail à primes.premies@etterbeek.brussels ou par courrier postal à Administration communale, gestion des primes, Avenue des Casernes 31/1, 1040 Etterbeek.

A renvoyer à l'attention du Service des Primes:

- Par mail à primes.premies@etterbeek.brussels
- Par dépôt à l'accueil de l'administration communale
- Par courrier postal à l'administration communale :
Gestion des primes,
Avenue des Casernes 31/1 1040 Etterbeek

Pour toute question concernant la prime et l'élaboration de votre dossier :

Service des Finances : **02/627.25.05**
finances@etterbeek.brussels

Les données vous concernant sont traitées par la commune d'Etterbeek afin de répondre à votre demande de remboursement. Elles sont conservées dans le logiciel de gestion et la commune est tenue de conserver votre dossier jusqu'au délai légal d'utilité administrative. Aucune donnée ne sont partagées avec des tiers.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données en envoyant un mail à primes.premies@etterbeek.brussels ou par courrier à l'Administration communale d'Etterbeek – gestion des primes. Pour toute autre question concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données : dpo@etterbeek.brussels

